



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Méditerranée

Question écrite n° 17444

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise. Une décision ministérielle rendue en 2007 privilégiait la recherche de fuseaux s'appuyant sur les emprises de la LGV Méditerranée et excluait des études la zone du Val-d'Ozon. Il est de nouveau d'actualité d'examiner toutes les options de la section sud du CFAL en y incluant de nouveau cette possibilité. Afin de clarifier un débat délicat, il lui demande de bien vouloir le tenir informé de l'état d'avancement des travaux préparatoires en cours et de lui préciser les consignes données à RFF en ce qui concerne le périmètre d'étude.

Texte de la réponse

Le comité de pilotage du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) s'est réuni le 8 octobre 2007 sous la présidence du préfet de la région Rhône-Alpes. Ce comité a été l'occasion d'indiquer le lancement des études préliminaires de la partie Sud du projet, par Réseau ferré de France dans le respect des décisions ministérielles précédentes, notamment celle du 3 avril 2007. Ces études devront parvenir à la présentation de plusieurs fuseaux, assortie d'une première estimation objective de leurs avantages et inconvénients respectifs, notamment au regard de leur intérêt économique, de l'aménagement du territoire, de l'insertion dans l'environnement ou de leurs nuisances pour les populations, ainsi que de leur coût financier. Elles feront l'objet d'une présentation au comité de pilotage dans les prochaines semaines, afin d'y permettre un débat, à l'issue duquel une large consultation sera organisée. Il a été décidé en outre, dans la partie Nord, l'organisation d'un « mini-Grenelle » de concertation sous la présidence du préfet de région.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17444

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1372

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4529